

Image not found or type unknown



## Prise en photo sans accord

Par **abc62100**, le **01/06/2008** à **10:34**

Lors de mon dernier emploi, mon patron a prit ses employées en photo ( sans demande) afin de faire de la publicité. Est ce légal? aujourd'hui je ne travail plus avec cette entreprise, je suis partie en mauvais terme, ma photo est toujours sur la publicité, comment faire pour la retirer et ai je droit une compensation?

Par **novice43**, le **02/06/2008** à **19:20**

Bonjour,rnrnVous entrez dans le droit à l'image. Si votre employeur n'a pas eu votre accord ou bien s'il n'est fait mention d'aucune clause sur votre contrat de travail, vous êtes en droit de demander à votre ex-employeur le retrait de cette photo.rnrnEnsuite sur le fait d'obtenir des compensations, j'en doute ; sauf si vous demandez à votre ex-employeur directement une compensation pour la photo ce qui indiquerait la signature d'une convention l'autorisant à utiliser votre image. rnrnPar contre, si après courrier, ce dernier rejette votre demande, là vous etes en droit de demander une compensation. Mais cela signifiera, procédures, frais de justices etc....rnrncordialement,